

# plus forts ENSEMBLE

JOURNAL DES SYNDIQUÉS DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT



**PÔLE PUBLIC  
FINANCIER**



**AMIANTE  
Condamnation d'Eternit**

## AU SOMMAIRE

02 • Édito

03 • Jour de carence : Acharnement contre les fonctionnaires !

04 • Pour un pôle public financier au service des droits

06 • Égalité professionnelle dans la fonction publique : des mesures d'affichage !

07 • Dossier spécial : pour plus de [www.justicefiscale.fr](http://www.justicefiscale.fr)

11 • Remise en cause des délégations départementales d'action sociale à BERCY !

11 • Retraités, Actifs... Agir ensemble pour notre Action Sociale

12 • Amiante : les dirigeants d'Eternit condamnés en Italie

13 • Amiante : le guide de prévention

14 • Libre circulation des hommes ou des capitaux ?

15 • Mettre la finance au service de l'économie

15 • La Fédération a perdu un de ses grands militants

### MENTIONS LÉGALES

Directrice de la publication :  
Patricia TEJAS

Imprimé par : RIVET Presse édition  
24 Rue Claude Henri Gorceix  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 04 49 50

Numéro de commission paritaire :  
1014 S 07210  
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •  
263, rue de Paris • Case 540 •  
93514 MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01 48 18 82 21  
Fax : 01 48 18 82 52  
Courriel : [finances@cgt.fr](mailto:finances@cgt.fr)  
Internet : [www.finances.cgt.fr](http://www.finances.cgt.fr)

Prix : 0.50 €

UNE FÉDÉRATION POUR PLUS DE PROGRÈS SOCIAL.



## Édito

### CHANGER DE POLITIQUE, IMPOSER LA DÉMOCRATIE !

Face à une des crises les plus profondes qu'aient connues l'Union européenne et ses États, les politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics génèrent plus de chômage, une plus grande paupérisation de la population, l'explosion des inégalités et de l'exclusion sociale, un endettement privé et public conséquent...

Refusant la condamnation à vie des peuples à l'austérité, notre fédération met en œuvre une démarche syndicale articulant critiques des politiques publiques et patronales actuelles, élaboration de revendications alternatives, construction de rapports de forces les plus unitaires possibles pour imposer d'autres choix. Il s'agit notamment de mobiliser autrement « *Les Finances* » au service d'un développement humain durable.

Il s'agit également de réinventer et d'imposer « *La Démocratie* » comme élément clé de la sortie possible de la crise. Une nouvelle démocratie sociale et politique au sein de laquelle les analyses et propositions portées par le mouvement syndical et plus particulièrement par la CGT seraient prises en compte tant dans les entreprises, les établissements, les administrations que dans la Cité.

Quelque soit le résultat des prochaines élections présidentielle et législatives, notre fédération, indépendante mais pas neutre, poursuivra comme aujourd'hui, avec ses militant(e)s, ses syndiqué(e)s, et l'ensemble des personnels des Finances, la construction du rapport de forces nécessaire pour imposer la prise en compte de nos revendications et de nos propositions.

Cependant force est de constater que, pour conquérir une société assurant un travail de qualité pour toutes et tous, la satisfaction des besoins sociaux et des droits fondamentaux, un développement humain durable, une nouvelle démocratie, le changement de politique devient incontournable.

Ces élections peuvent créer un contexte plus favorable aux revendications et au progrès social à rebours des discours qui cherchent à exploiter la crise pour imposer l'austérité à vie, ou pire encore nous enfermer dans une société en repli identitaire, liberticide, discriminatoire, sexiste, xénophobe et raciste. ■



# Jour de carence

## Acharnement contre les fonctionnaires !

**L**e gouvernement a, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales mises devant le fait accompli, décidé l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction publique. Il s'agit d'une disposition législative (art. 5 de la Loi de finances 2012) avec effet direct sans décret d'application.

Cet article de Loi s'applique donc au 1er janvier 2012 pour les agents publics, les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public, placés en congé de maladie ordinaire.

C'est une amputation supplémentaire de pouvoir d'achat pour les agents, alors que le gel du point d'indice et la hausse de la cotisation retraite font déjà baisser les salaires.

Il faut noter que pour la grande majorité des salariés dans le secteur privé, la prise en charge du délai de carence est prévue dans les conventions collectives ou les accords d'entreprises. Ce ne sera évidemment pas le cas pour les agents de la Fonction publique.

Comment ne pas condamner de tels



dispositifs qui pénalisent un peu plus les malades et qui participent des reculs sociaux en général. La circulaire Fonction publique (cf encadré) est elle-même particulièrement en décalage avec une situation où le mal être et la souffrance au travail se développent dans les services.

Les « économies » attendues sont de l'ordre de 240 millions, soit 0,2 % de la masse salariale. Mais quel sera

le gain réel pour la collectivité ? En effet, entre les coûts de gestion de ce qu'il faut bien appeler une « usine à gaz » pour la DGFIP et le manque à gagner des cotisations, tout semble indiquer que le vote de cette mesure par la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale est bien un acte politique de pure démagogie électorale ! ■

### Un dispositif à supprimer d'urgence !

La circulaire Fonction publique du 24 février 2012 précise les conditions de mise en œuvre de la suspension de rémunération au titre du premier jour de congé de maladie. Le délai de carence ne s'applique en général qu'au congé de maladie ordinaire.

Tous les jours de carence comptabilisés depuis le 1er janvier doivent faire l'objet de retenues avec effet rétroactif dès la paie d'avril. La cir-

culaire prévoit tout de même un dispositif éventuel d'étalement de deux retenues par mois. Par contre, cette circulaire ose préconiser une retenue dès le premier congé maladie 2012 dans le cas d'une Affection de Longue Durée constatée antérieurement.

Le délai de carence ne s'applique pas en cas de prolongation d'un congé maladie, y compris lorsque l'agent rechute dans les 48 heures

suivant un premier congé maladie. « La non application du délai de carence constitue alors une mesure de bienveillance guidée par le souci d'encourager les agents à la reprise du travail », dicit la circulaire FP.

Le jour de carence n'est assujéti à aucune cotisation. Le calcul de la retenue est exactement semblable à celui de la retenue pour jour de grève. Être malade, c'est d'abord du service non fait !

# Pour un pôle public financier au service des droits

**P**artageant la conviction que la crise et les politiques d'austérité compromettent l'accès aux droits fondamentaux d'une fraction de plus en plus large de la population, des organisations syndicales du secteur financier – dont notre fédération et ses syndicats du secteur semi-public – et plusieurs associations ont créé un Collectif pour un pôle public financier au service des droits ([www.pourunpolepublicfinancier.org](http://www.pourunpolepublicfinancier.org)). Leur objectif est de porter dans le débat public la nécessité de créer un tel pôle afin de garantir les moyens, notamment financiers, qui permettront à tous d'avoir un réel droit à l'emploi et à un revenu décent, à des services publics de proximité et de qualité, au logement, à la conversion écologique de l'économie et à l'inclusion financière.

Ce collectif a écrit aux candidats à l'élection présidentielle et a été reçu par les équipes de certains d'entre eux. Au-delà de la promotion de ses propositions, il demande un moratoire sur les suppressions d'emplois dans les établissements concernés (Crédit foncier, Banque de France, Dexia...). Il a également demandé la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire afin de déterminer les responsabilités et de tirer toutes les conséquences de la faillite de Dexia, dont le coût risque de s'avérer supérieur à celle du Crédit lyonnais.

## Pôle public financier ou banque publique d'investissement ?

La création d'un pôle public financier (PPF) vise à mettre en réseau

des établissements financiers publics afin de faciliter la complémentarité de leurs interventions dans le cadre d'une cohérence globale au service de l'intérêt général.

Chaque établissement conservera ses missions et son autonomie de fonctionnement mais son action devra s'inscrire dans un cadre commun de choix collectifs arrêtés par une structure de pilotage national dont la composition devra refléter la diversité de la société civile et politique (organisations syndicales et patronales, associations, élus nationaux et locaux) et permettre ainsi un réel contrôle social.

La logique est différente de celle de la Banque publique d'investissement (BPI) proposée par François Hollande qui, selon les informations disponibles, consisterait en une sorte de mécano qui ne permettra pas un contrôle social de la nouvelle entité. En outre, alors que son rôle se limiterait au financement, le PPF aurait aussi pour mission de faciliter l'inclusion financière et de promouvoir une épargne populaire au service de l'intérêt général.

Sur ce dernier point, le projet de BPI évoque simplement le doublement du LDD (Livret de développement durable) transformé en Livret d'épargne industrie. En revanche, le Collectif pour un PPF propose de **développer l'épargne réglementée, dont la collecte serait centralisée à la Caisse des Dépôts :**

- doublement du plafond du Livret A toujours affecté au financement du logement social et de la politique de la ville, des services publics et des collectivités locales ;

## UN PÔLE PUBLIC POUR



## UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- réforme du LDD dont le plafond serait identique à celui du Livret A et serait affecté au financement de la transition écologique et de l'économie sociale et solidaire ;
- création d'un livret épargne-industrie afin de générer une épargne longue affectée au finance-

ment de l'industrie et de l'emploi. Le PPF pourra aussi **recourir à la création monétaire**, ses établissements utilisant la qualité des projets financés pour obtenir un refinancement auprès de la BCE. Mais il devrait surtout **faciliter la mobilisation d'autres fonds**, un

effet de levier qui serait renforcé si la loi contraignait les banques, en contrepartie de leur pouvoir monétaire, à affecter une partie de leurs crédits à des projets « *labellisés* » PPF. ■

### Favoriser la conversion écologique de l'économie

La Commission européenne évalue les besoins de financement de la transition écologique à environ 50 milliards d'euros par an pour la France. Le Grenelle de l'environnement a chiffré à 20 milliards la part qui doit reposer sur des fonds publics. Le Collectif propose d'articuler l'action du PPF en la matière autour de 4 cibles pour lesquelles il fait des propositions précises : amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, infrastructures de transport, conversion de l'agriculture, développement de l'économie sociale et solidaire.

### Permettre l'accès à un logement décent pour tous

Le Collectif pour un PPF partage et soutient les constats et revendications de la Plateforme Logement des mouvements sociaux, « *Non au logement cher* », signée notamment par la CGT. Il estime que le PPF peut financer la mise à disposition de 150 000 à 200 000 vrais logements sociaux par an. Il propose également de fluidifier à nouveau les parcours résidentiels en aidant financièrement l'accession sociale à la propriété, notamment dans l'ancien.

## PÔLE PUBLIC FINANCIER

### Un service bancaire de base universel et gratuit

Le Collectif pour un PPF propose la mise en place d'un service bancaire de base que toute personne pourra solliciter dans l'établissement bancaire de son choix sans que celui-ci puisse refuser (sous réserve de ne pas avoir déjà utilisé cette possibilité dans un autre établissement). Ce service, qui devra offrir un ensemble de prestations répondant aux besoins courants des usagers moyens, sera gratuit. Son coût sera mutualisé entre les banques via un fond géré par la Banque de France.

### Intégrer emploi et salaires dans la cotation de la Banque de France

Pour les besoins de la politique monétaire, la Banque de France attribue une « *cotation* » à quelques 250 000 entreprises. Mais les critères qu'elle utilise sont essentiellement fondés sur la rentabilité financière, ce qui peut contribuer à encourager les délocalisations ou les placements financiers. Le Collectif pour un PPF propose d'introduire dans cette cotation la prise en compte des choix des entreprises en matière de création d'emplois, de développement de la qualification des salariés et de revalorisation des salaires.

## Égalité professionnelle dans la fonction publique Des mesures d'affichage !

**E**n France, depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle de nombreuses lois ont été votées ayant pour objectif « l'égalité professionnelle » (encadré). En 2007, Nicolas Sarkozy, comme tous les présidents, fait de l'égalité professionnelle un de ses objectifs affichés. Résultats : la réforme des retraites votée en 2010 creuse les inégalités de genre concernant les pensions. Elle touche tout particulièrement les personnes aux carrières discontinues, notamment avec du temps partiel, et donc majoritairement des femmes.

En Europe, Cinzia Sechi, conseillère de la Confédération européenne des syndicats (CES) confirme que : « La parité est un thème à la mode lorsque l'économie est prospère, mais en temps de crise, il y a de moins en moins d'investissements pour l'égalité et les femmes sont, elles aussi, durement touchées. La crise a des répercussions sur l'emploi des femmes, mais moins en termes de quantité que de qualité. » Dans ce contexte particulièrement

difficile, les ministres de la Fonction publique ouvrent en 2011 le dossier « égalité professionnelle » dans la Fonction publique. Les concertations avec les organisations syndicales débutent en mai 2011, puis les « négociations » (5 demi-journées) s'enclenchent au pas de charge en décembre 2011. La CGT a depuis le début exigé un desserrement du calendrier permettant une véritable négociation thème par thème comme la loi le précise sur l'embauche, la formation, la promotion professionnelle, la qualification, la classification, les conditions de travail, la rémunération effective, l'articulation entre activité profes-

sionnelle et responsabilité familiale. Mais le Ministre, M. Sauvadet, a fait le choix de passer outre. Il a notamment refusé de traiter des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes, des écarts de pensions... Pour la CGT, la non discrimination entre les salariés fait partie des droits fondamentaux. L'égalité professionnelle est donc, pour notre organisation, un sujet majeur qui impose la mobilisation de toutes et tous et ne peut se limiter à quelques mesures de « ressources humaines » de fin de quinquennat. C'est pourquoi, la CGT ne signera pas le protocole relatif à l'égalité dans la fonction publique. ■



- 1907** ★ Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire
- 1920** ★ Les institutrices obtiennent l'égalité salariale avec leurs collègues hommes
- 1972** ★ « à travail égal, salaire égal »
- 1983** ★ Loi Roudy, trois nouveaux outils : le rapport annuel de situation comparée, possibilité de signer des accords d'entreprises sur l'égalité, aides financières pour des actions exemplaires.
- 2001** ★ La Loi Génisson introduit des dispositions relatives à la fonction publique (féminisation des jurys, accès aux professions peu féminisées...) et quelques autres depuis.

### Rapport « F. Guégot » 2010

- un taux global de femmes important : 59,8 % pour les trois fonctions publiques ;
- une sous-représentation des femmes aux postes d'encadrement supérieur et de dirigeants ;
- des inégalités salariales persistantes au désavantage des femmes, notamment aux fonctions les plus élevées ;
- un déroulement de carrière moins linéaire que les hommes du fait des interruptions de carrière et du recours au temps partiel.

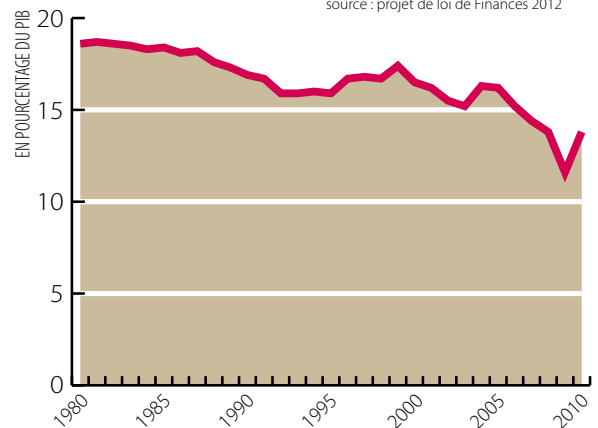


## Une crise des recettes, pas des dépenses

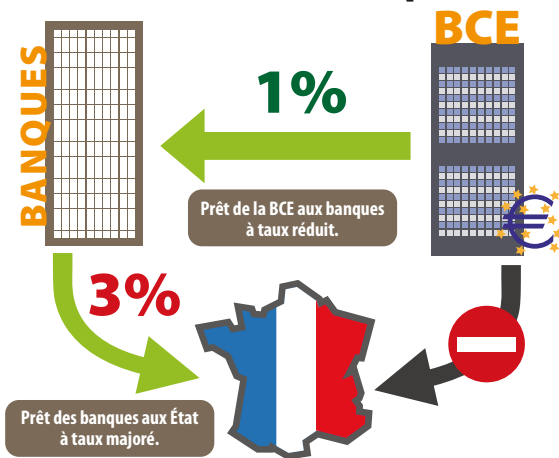
La dette ne s'est pas creusée à cause d'un dérapage des dépenses comme on veut nous le laisser croire. Au contraire, elle s'est constituée à partir d'une réduction volontaire des recettes. Le poids de la dette est tel que le remboursement des intérêts représente près de 50 milliards d'euros par an. Pour sortir de cette crise, il faut d'abord autoriser les États à emprunter directement auprès de la Banque centrale européenne plutôt qu'auprès des banques et des marchés qui s'enrichissent au passage. Ensuite, il faut stopper les exonérations massives d'impôts pour les plus fortunés et les plus grosses entreprises. Il ne s'agit pas de faire la peau aux plus riches mais bien de faire contribuer chacun à hauteur de ses moyens.

### La chute des recettes de l'État

source : projet de loi de Finances 2012



### Prêts aux États européens



## On veut nous faire payer deux fois l'addition

Tout d'abord avec les nombreuses exonérations pour les plus riches, la fiscalité pèse plus lourdement sur le reste des contribuables. Ensuite en se privant des ressources concentrées entre les mains d'une minorité, l'État ne parvient pas à rassembler assez de recettes pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

### Résultat : on paye plus pour moins de services publics !

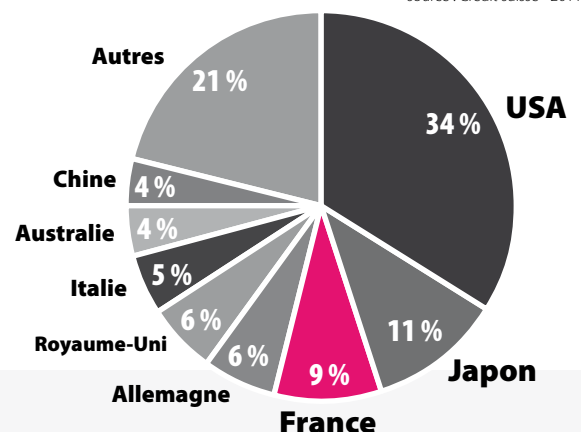
Il est donc temps de renverser la vapeur et de demander plus d'efforts à ceux qui le peuvent. Le revenu annuel moyen des 10 % les plus modestes s'est élevé de 610 euros entre 1999 et 2009. Entre 2004 et 2008, celui des 0,01 % les plus riches a augmenté de 180 000 euros !

## Les riches ne partiront pas !

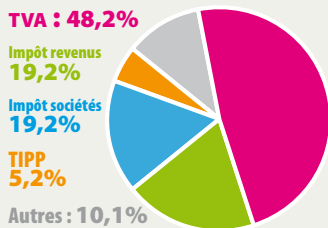
Les chiffres sont là ! Les très riches aiment la France. Alors même que de nombreux pays offrent des législations encore plus favorables aux grandes fortunes, c'est dans notre pays qu'ils sont les plus nombreux en Europe. Pourquoi ? On choisit en priorité de résider dans un pays pour des raisons personnelles qui sont autant de motivations affectives difficilement délocalisables. Ensuite, pour des raisons professionnelles (d'où l'intérêt de développer une politique fiscale favorable à la croissance économique). Et enfin, pour une qualité de vie en grande partie liée au niveau de Service public.

### Où habitent les millionnaires ?

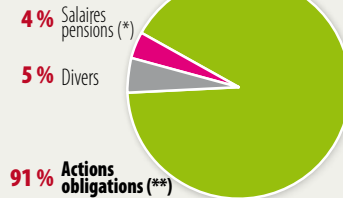
source : Crédit suisse - 2011



## Recettes de l'État (2011)

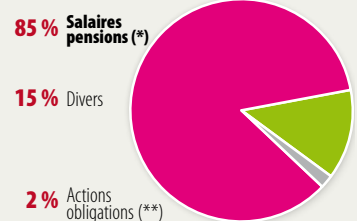


## Revenus des 100 français les plus riches



\* Taux d'imposition maximum 41 % / \*\* Taux d'imposition 19 %

## Revenus des autres français

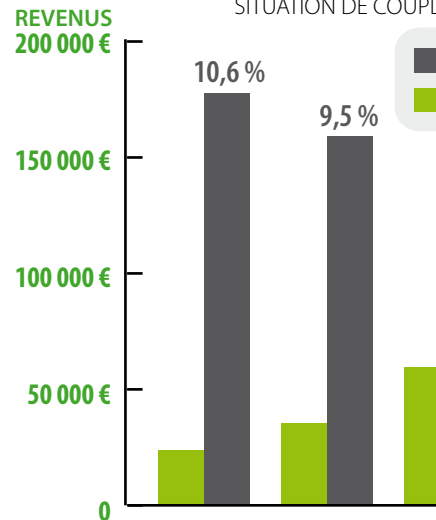


# 1 français sur 2 ne paye pas d'impôt ?

On entend souvent dire qu'un français sur deux ne paye pas d'impôt. C'est totalement absurde ! Certes la moitié des contribuables n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu. Mais l'impôt sur le revenu est devenu un prélèvement extrêmement minoritaire dans l'ensemble des recettes fiscales (moins de 20 %). Toute la population s'acquitte de l'impôt ! Souvent sans s'en rendre compte, par exemple en payant la TVA à la caisse du supermarché ou encore la TIPP à la pompe à essence. Mais si ces prélèvements paraissent indolores, les montants versés sont bien plus impressionnants qu'on ne l'imagine. (voir graphique)

C'est ainsi que dans notre système fiscal tous les citoyens payent l'impôt, qu'ils soient français ou non. D'ailleurs, les étrangers vivant sur le territoire national participent tout autant au financement des besoins de la Nation.

## POIDS DE LA TVA PAR REVENUS



## M. et Mme **Pognon** VS M. et Mme **Lambda**

### AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2012 (sur les revenus de l'année 2011)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SPÉCIMEN

CDI DE LATHUNE  
3 RUE DU FRIC  
75000 PARIS

COUPLE - 2 ENFANTS  
SALAIRES : 100 000 €  
REVENUS DE PLACEMENTS : 100 000 €

M OU MME POGNON ROGER  
15 RUE DE L'ÉVASION  
75000 PARIS

#### IMPÔT À PAYER

MONTANT INITIAL :  
**28 862 €**

IMPÔT NET À PAYER :  
**30 €**

#### CHARGES DÉDUCTIBLES

Épargne retraite ..... 12 000 €  
Déficit foncier ..... 20 000 €  
IMPÔT APRÈS CHARGES DÉDUCTIBLES ..... **18 680 €**

#### RÉDUCTIONS

Parts de FCPI ..... 2 200 €  
Travaux dans habitation principale ..... 6 750 €  
Salarié à domicile ..... 7 500 €  
Frais garde d'enfants ..... 2 200 €  
TOTAL DES RÉDUCTIONS ..... **18 650 €**

Ceci est une simulation faite sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

**M. et Mme Pognon** sont un couple sans histoire. Ils ont deux enfants et vivent dans une riche banlieue parisienne. Ils gagnent très bien leur vie. En 2011, ils ont perçu 100 000 euros de salaires et 100 000 euros de revenus de leurs placements. Avec leurs revenus importants, chaque année ils ne parviennent pas à dépenser tout ce qu'ils gagnent. Ils ont donc à disposition de grosses sommes d'argent. Leur avocat fiscaliste les aide à les placer pour payer toujours moins d'impôts.

### AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2012 (sur les revenus de l'année 2011)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SPÉCIMEN

CDI DES FAUCHÉS  
250 RUE DE LA MISÈRE  
15150 ARNAC

COUPLE - 2 ENFANTS  
SALAIRES : 38 000 €

M OU MME LAMBDA YVES  
24 RUE DE LA DÉPRESSION  
15150 JARNAC

#### IMPÔT À PAYER

MONTANT INITIAL :  
**897 €**

IMPÔT NET À PAYER :  
**765 €**

#### RÉDUCTIONS

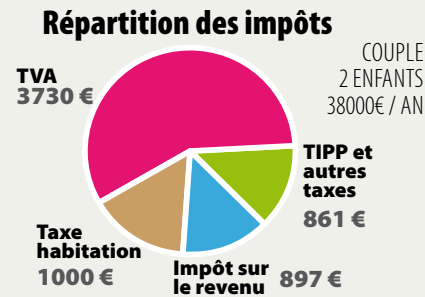
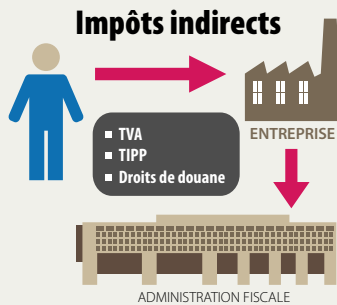
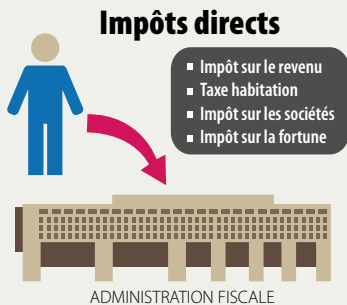
Dons ..... 66 €  
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ..... 66 €

TOTAL DES RÉDUCTIONS ..... **132 €**

Ceci est une simulation faite sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

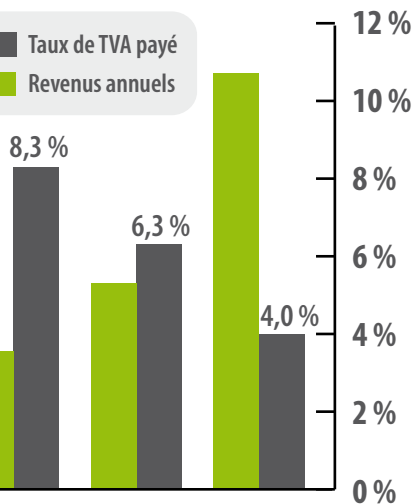
**M. et Mme Lambda** sont locataires dans un appartement de banlieue parisienne. Ils ont deux enfants qu'ils font garder chez leurs grands parents. M. et Mme Lambda sont tous deux salariés. Madame perçoit 22 000 € par an. Monsieur perçoit 16 000 € par an. Il travaille à 80 % pour s'occuper de leurs enfants le mercredi. Ils n'ont pour seules déductions que la cotisation syndicale de Madame et un don effectué à l'occasion du Téléthon.





## APPORT AUX REVENUS

LES AYANT 2 ENFANTS



## Qui paye le plus d'impôt ?

L'impôt sur le revenu est le plus juste dans sa construction. Plus les revenus du contribuable augmentent et plus le taux d'imposition augmente. Chacun contribue alors à hauteur de ses moyens. Pourtant cet impôt a été la cible des libéraux qui l'ont totalement dépecé afin de préserver les intérêts des rentiers et des plus riches. Aujourd'hui, il représente moins de 20 % des recettes fiscales de l'État (plus de 50 % pour la TVA).

À l'inverse de l'impôt sur le revenu, la TVA s'applique sur la consommation. Elle ne tient absolument pas compte des moyens financiers des citoyens. Si le taux de la TVA est fixe, en réalité le taux d'imposition réel de TVA (montant de l'impôt par rapport aux revenus) baisse quand le niveau de revenus augmente. (voir graphique central)

Cet impôt est donc profondément injuste. En l'augmentant, il prive les foyers modestes de ressources pour consommer. Dans le même temps, cela favorise les plus aisés qui sont beaucoup plus enclins à l'épargne. Les hausses de TVA, en plus d'être injustes, sont donc économiquement inefficaces !

## Plus de tranches, moins de niches !

Un système fiscal juste et efficace doit imposer les contribuables en fonction de leurs moyens. Il doit également permettre de redistribuer les richesses pour réduire les inégalités.

Dans cette optique, il est indispensable de réhabiliter les impôts progressifs comme l'impôt sur le revenu (ceux dont le taux varie en fonction des revenus de celui qui le paye) et réduire l'influence des impôts proportionnels comme la TVA.

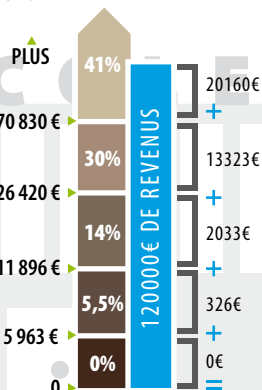
Comment y parvenir ? Il faut simplement faire le contraire de ce qui a été fait depuis plusieurs décennies. Le nombre de niches fiscales a explosé. Pour la plupart, elles sont totalement inefficaces socialement et économiquement. Leur seul but est de permettre aux plus riches, qui en ont les moyens, de se payer des conseillers fiscaux pour échapper à l'impôt. Dans le même temps, les plus hauts revenus sont imposés à des taux de plus en plus faibles (en 30 ans le taux maximum d'imposition est passé de 65 % à 41 %) et les revenus du capital sont bien moins taxés que les revenus du travail.

Il faut donc réduire drastiquement le nombre de

niches fiscales pour ne conserver que celles étant utiles socialement et économiquement. Il faut également faire contribuer davantage ceux qui en ont les moyens en augmentant le nombre de tranches d'imposition et en augmentant les taux d'imposition pour les plus hauts revenus.

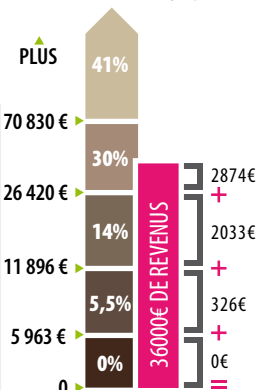
### Les tranches d'impôt, comment ça marche ?

CÉLIBATAIRE 120 000 € DE REVENUS  
APRÈS ABATTEMENT



IMPÔT À PAYER : 35 841 €  
TAUX MOYEN D'IMPOSITION : 27%

CÉLIBATAIRE 36 000 € DE REVENUS  
APRÈS ABATTEMENT



IMPÔT À PAYER : 5 233 €  
TAUX MOYEN D'IMPOSITION : 13%

# Des solutions, il y en a !

La fiscalité des entreprises est tout aussi injuste que celle des particuliers. Les sociétés du CAC 40 s'acquittent d'un impôt sur les sociétés de 8 % pendant que les PME sont imposées à 23 %. Toute la fiscalité doit donc être réformée pour la rendre socialement juste et économiquement efficace. C'est pourquoi nous proposons :

## 1 – De réhabiliter l'impôt sur le revenu pour en faire un grand impôt citoyen :

- ★ En limitant strictement les déductions fiscales à celles démontrant une efficacité économique, sociale ou environnementale ;
- ★ En augmentant le nombre de tranches et les taux d'imposition pour les plus hauts revenus ;
- ★ En taxant autant les revenus du capital que ceux du travail.

## 2 – De limiter le poids de la TVA :

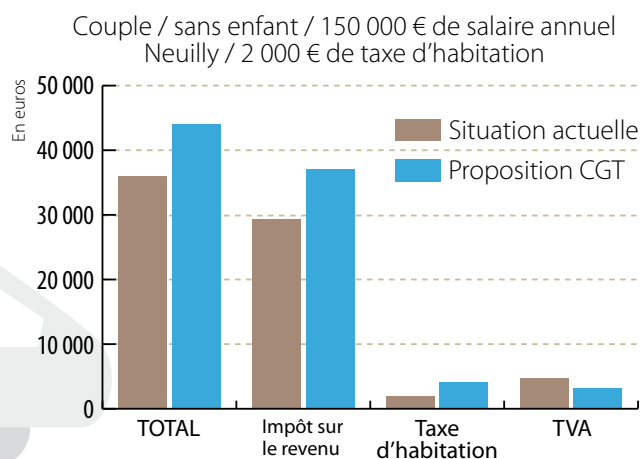
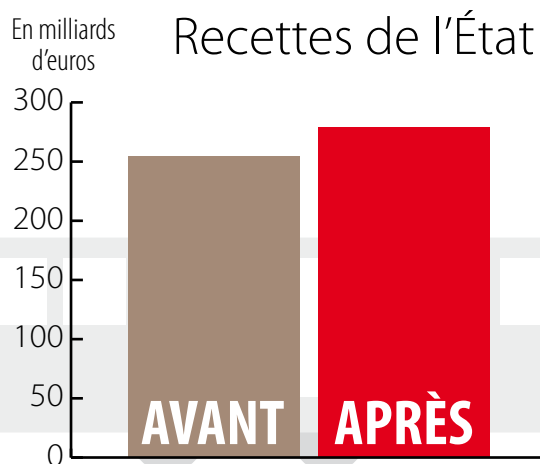
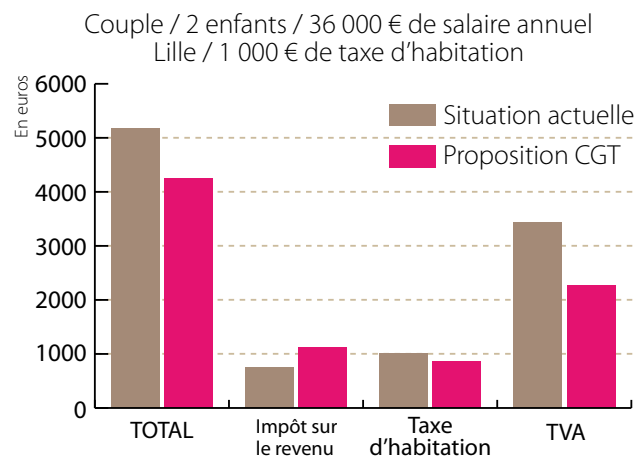
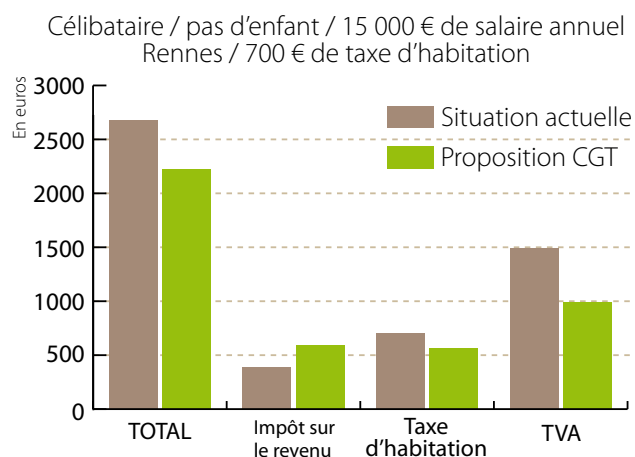
- ★ En ramenant le taux normal à 15 % ;
- ★ En supprimant la TVA sur les produits de première nécessité.

## 3 – De prendre en compte les revenus des occupants dans le calcul de la taxe d'habitation.

## 4 – De mener une politique fiscale en faveur de l'emploi, des salaires, de la recherche et du développement humain durable :

- ★ En modulant le taux de l'impôt sur les sociétés en fonction de l'utilisation qui est faite des bénéfices ;
- ★ En taxant les transactions financières ;
- ★ En luttant contre les paradis fiscaux.

L'ensemble de ces propositions est parfaitement réaliste. Elles apportent des réponses pour financer les besoins en prenant les richesses où elles se trouvent. Ensemble, exigeons le changement ! Pour en savoir plus et tester le simulateur de nos propositions, rejoins-nous sur [www.justicefiscal.fr](http://www.justicefiscal.fr).



# Remise en cause des délégations d'action sociale à Bercy !

Les délégations départementales d'action sociale dans les Ministères économiques et financiers ont vu le jour en 1974.

Une délégation est pilotée par un ou une déléguée quelquefois secondé(e) par des assistant(e)s de délégation dont le nombre est fonction de l'effectif des agents actifs et retraités. Dans l'équipe, il peut aussi y avoir un médecin de prévention, des infirmières et des assistantes de service social. Quand c'est possible, la délégation est hébergée dans les locaux de l'administration. Le délégué départemental d'action sociale est l'interlocuteur privilégié de la sous-direction auprès des différentes structures, à savoir pour :

- **la restauration** : suivi des restaurants, versement de la subvention interministérielle pour les repas, gestion de la prestation du titre-restaurant... ;
- **le logement** : recensement des besoins, recherche de nouveaux logements sociaux ;
- **les prêts** : contrôle de forme et de fond des dossiers avant transmission à l'association ALPAF ;

- **les aides et secours** : décision d'attribution des aides et paiement sur sa régie ;

- **les vacances enfants** : participation au transport des enfants jusqu'aux points de regroupement ;

- **les crèches** : recensement des besoins, recherche de places, négociation des conventions ;

- **les CDAS** : conception, préparation et mise en œuvre des propositions d'actions soumises au CDAS (actions de santé publique, Budget d'Initiative Local).

L'an dernier, nous nous sommes mobilisés, avec succès, pour dénoncer un projet de réorganisation en région de nos délégations.

Malheureusement, la sous-direction de l'Action Sociale veut à nouveau faire passer sa réforme, sous-prétexte de nouvelles procédures de délégation de signature et de modifications des circuits budgétaires et comptables. Les personnels des délégations voient leur conditions de travail se détériorer et par là même les agents risquent de ne plus bénéficier de cette dimension humaine qui la caractérisait.

La fédération des Finances CGT n'acceptera pas qu'à cause de « *Chorus* » l'action sociale dans nos Ministères soit dégradée ! Elle restera mobilisée pour défendre notre action sociale de proximité ! ■



## Retraités, Actifs... Agir ensemble pour notre Action Sociale

Un groupe de travail « *action sociale* » s'est tenu le 7 mars 2012 sur l'Action Sociale en faveur des retraités. Il fait suite à un long processus de mobilisation des agents des Finances retraités et de notre Union Fédérale des Retraités.

Notre fédération a demandé qu'un travail soit engagé notam-

ment sur les problèmes auxquels sont confrontés les retraités et sur des propositions de prestations à leur égard. Nous avons demandé un document-cadre pour permettre une discussion au sein des CDAS (comité départementaux d'action sociale). Un constat s'impose, le rapport entre actifs et

retraités risque bientôt de s'inverser, en 2010 : 134 000 retraités et 160 000 actifs. À notre demande, un calendrier de discussion sera prochainement proposé aux organisations syndicales, Bercy souhaitant conclure cette discussion au plus tard au 31 décembre 2012.

# Amiante : les dirigeants d'Eternit condamnés en Italie

**Le verdict est tombé après deux années d'audiences à Turin. Les dirigeants de la société Swiss Eternit Group Stephan Schmidheiny et de Cartier de Marchienne ont été condamnés à 16 ans de prison ferme et à de très lourdes indemnités qu'ils devront verser aux malades et aux familles.**

Ce procès est historique à plusieurs titres.

- il s'agit du plus important au niveau mondial dans l'histoire de la sécurité au travail,

- c'est le plus grand jamais organisé sur l'amiante avec plus de 6 000 parties civiles (victimes, proches de victimes, syndicats, sécurité sociale italienne...),

- c'est le premier dans le domaine pénal.

Cette sentence est porteuse d'espoir pour les victimes qui luttent en France contre Eternit France et les ravages de l'amiante sur notre santé. Le contraste entre la situation en France et celle en Italie n'en est que plus insupportable.

En Italie, la Justice a été rendue. Alors que le parquet italien, indépendant du pouvoir politique, a joué un rôle moteur, en France, le parquet aux ordres freine l'instruction afin de retarder le procès et d'en

diminuer la portée.

Cela fait 16 ans que les premières plaintes pénales ont été déposées. Et pourtant la Chambre d'instruction de la Cour d'Appel de Paris a dessaisi, en décembre 2011, sans motiver sa décision, la juge d'instruction Mme Bertella-Geffroy qui était en charge depuis sept ans de l'enquête sur la mort d'anciens salariés du groupe Eternit.

Le même jour, elle a également annulé six mises en examen de plusieurs dirigeants d'Eternit, levant en particulier celle de Joseph Cuvelier, dirigeant historique d'Eternit-France de 1971 à 1994. Il avait été mis en examen en novembre 2009 pour « *homicides et blessures involontaires* ».

On voudrait rendre impossible un procès qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Autre insulte faite aux victimes de l'amiante : la Cour d'appel de Douai

oblige des victimes de l'amiante à rembourser au Fiva (Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante ; établissement public) une partie de leur indemnisation. En effet, à la demande du Fiva, les magistrats de Douai ont rejugé un aspect de l'indemnisation aux victimes : la stricte proportionnalité de la rente indemnisant le préjudice d'incapacité fonctionnelle. Revenant sur leur décision initiale, les magistrats de Douai ont refusé d'accorder cette stricte proportionnalité de la rente en fonction du taux d'incapacité.

Cette nouvelle décision de la cour d'appel de Douai :

- conduit à une inégalité entre les victimes de l'amiante selon la cour d'appel compétente,

- plonge les victimes concernées dans une situation inextricable et surtout incompréhensible.

L'attitude déloyale de la Direction du Fiva, est inadmissible : à défaut





d'être favorable aux victimes, on est en droit d'attendre de la part d'un établissement public, sous tutelle de l'État, un minimum de loyauté.

300 députés et sénateurs de tous horizons politiques ont rendu publique une motion demandant « solennellement au Gouvernement que tout soit mis en oeuvre pour que le Fiva renonce à la stratégie judiciaire qu'il a récemment adoptée. L'inhumanité des poursuites actuellement engagées à l'encontre de certaines victimes est indigne de la République ! ». Les parlementaires demandent également que les victimes ainsi condamnées bénéficient d'une remise gracieuse.

En France, la célérité de la justice est bien différente selon que l'on est dirigeant d'Eternit ou que l'on est victime de l'amiante. C'est inacceptable !!!

La CGT continuera, comme elle le fait inlassablement depuis des années, à exiger que justice soit rendue. La CGT demande qu'un procès pénal s'ouvre enfin en France. Les victimes de l'amiante et leurs familles ne peuvent plus attendre ! ■



## Amiante : le guide de prévention

Dans quelques jours, le guide de prévention du risque Amiante dans la gestion des bâtiments au sein des ministères économiques et financiers sera présenté au Comité Technique Ministériel.

La fédération des Finances CGT, après avoir participé au groupe de travail, considère que ce guide de prévention constitue une avancée notable :

- il fixe un cadre interdirectionnel unifié à la conduite à tenir en présence d'amiante dans nos locaux de travail, dans les sites domaniaux mais aussi locatifs ;

- il documente précisément la tenue et la centralisation des Dossiers Techniques Amiante et leur fiche récapitulative ;

- il fixe précisément les étapes obligatoires pour des travaux réalisés en présence de matériaux amiantés ou de réaménagements effectués dans des bâtiments construits avant le 1er janvier 1997 ;

- il fixe précisément le cadre général (le désamiantage) et définit les conditions de l'encapsulage dans un tableau où les choix faits rejoignent très largement ceux

que proposent notre fédération ;

- il fait le choix courageux de l'analyse de toutes les fibres d'amiante. C'est un choix de bon sens puisque la plus grande partie des matériaux contenant de l'amiante (MCA) présents dans nos ministères sont constitués essentiellement de fibres courtes et fines. C'est aussi un choix en avance sur la législation actuelle. Enfin, nous saluons le souci de transparence sur les documents techniques qui est fléché dans le texte.

# Libre circulation des hommes ou des capitaux ?

**E**mporté par sa course aux électeurs de droite, le candidat Sarkozy a annoncé que s'il était élu, il renégocierait les accords de Schengen afin de les rendre encore plus restrictifs, évoquant même une suspension de la participation de la France à cette convention si nos partenaires européens refusaient d'accéder à sa demande. Promesse de campagne qui a peu de risque d'être tenue, si tant est que son auteur soit en situation de la mettre en œuvre ! Certes, mais elle n'en est pas moins riche d'enseignements.

Elle confirme tout d'abord – c'est le seul point positif de cette saillie électorale – que les traités européens ne sont pas des carcans intangibles : si les citoyens en manifestent la volonté, ils peuvent être modifiés. Et en tout état de cause, la France a la capacité de respecter les choix de ses électeurs sans renoncer à son appartenance à l'Europe.

Mais elle porte surtout – et c'est ce qu'il faut en retenir – une vision littéralement réactionnaire de l'Europe. Pour Nicolas Sarkozy, celle-ci doit être une forteresse se défendant contre « l'étranger », fermée à toutes les migrations qui ont pourtant fait son histoire. La liberté de circulation des personnes, prônée par les traités, ne vaudrait qu'à l'intérieur de ses frontières mais ne devrait en aucun cas bénéficier aux peuples qui nous entourent, soupçonnés de vouloir profiter d'un système social que leur présence détruirait.

Or n'est-ce pas au nom d'une autre liberté promue par l'Europe, la liberté de circulation des marchandises, que les européens imposent à ces peuples d'ouvrir leurs marchés

à nos productions et leurs richesses naturelles à nos entreprises, avec pour conséquences la destruction de leurs systèmes économiques et sociaux et le saccage de leur environnement ?

Et puis, sont-ce les immigrés qui ont provoqué cette crise dont ils sont les premiers à subir les effets ? Sont-ils à l'origine des délocalisations qui emportent d'abord bien souvent leurs postes de travail ? Leur présence a-t-elle provoquée cette explosion des dettes publiques dont nous payons le prix à travers des politiques d'austérité dont ils sont les premières victimes ?

Ces difficultés auxquelles nous sommes confrontés, ne sont-elles pas imputables à une autre des libertés cardinales de l'Europe, la liberté de circulation des capitaux ? Érigée en valeur suprême de l'Union, sanctua-

risée dans le traité de Lisbonne qui interdit toute restriction aux mouvements de capitaux non seulement entre États membres mais aussi entre ceux-ci et les pays tiers, cette liberté n'a-t-elle pas conduit à la main-mise de la finance sur l'économie ? N'est-elle pas le vecteur des spéculations dont les travailleurs paient les pots cassés ?

Instrument de la domination d'une oligarchie financière, la libre circulation des capitaux est devenue la pierre angulaire d'une construction européenne qui non seulement détruit les modèles sociaux préexistants mais suppose aussi pour cela leur mise en concurrence et la désignation de boucs émissaires.

Pour démagogique qu'elle soit, la promesse du candidat Sarkozy n'est donc pas surprenante : elle est conforme à son credo libéral. ■



# Mettre la finance au service de l'économie

C'est l'objectif que poursuit l'ONG Finance Watch, dont la CGT est membre, en intervenant sur les politiques et réglementations mises en place au niveau européen mais aussi en organisant des débats publics sur ces questions. Première du genre, la conférence qui s'est tenue à Bruxelles le 27 mars 2012 s'interrogeait sur la fragilité et l'efficacité du système financier. À la lumière des réformes initiées aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe, les intervenants (acteurs du monde de la finance, représentants des autorités de régulation, universitaires, ONG) ont confronté leurs analyses sur la pertinence de ces réformes, leur capacité à modifier le comportement et les stratégies des

banques et leur impact sur l'activité économique. S'il est difficile de résumer en quelques mots cette journée de débats, il ressort notamment de ces échanges que les lobbies bancaires sont toujours en capacité de peser sur les réglementations les concernant et de négocier les contraintes qui leur sont imposées. Et l'opposition des banques à ces réformes tient à une raison simple : elles limiteraient les profits de leur dirigeants. Mais encore faut-il, comme l'a souligné un représentant de la Commission européenne, que les superviseurs aient les moyens d'exercer un contrôle intrusif. En

conclusion, Michel Barnier, Commissaire européen, a rappelé son credo : « protéger les contribuables, les consommateurs et les petites entreprises sans pour autant faire porter un poids trop lourd aux banques... ». Tout est dit ! ■



## La Fédération a perdu un de ses grands militants

Jean-Christophe Chaumeron est décédé le 12 janvier dernier à l'âge de 63 ans. Un temps Secrétaire général du syndicat de la Caisse des Dépôts et Consignations, il devient ensuite Secrétaire général adjoint de notre fédération. Homme de très fortes convictions mais aussi homme d'ouverture et de rassemblement, il est à l'origine de la création de l'intersyndicale du secteur semi-public qui a mené, dans l'unité, de grandes luttes, de l'occupation du Crédit Foncier menacé de

disparition, à la défense des missions de la Caisse des Dépôts et de la Banque de France. Il joua aussi un très grand rôle dans tous les grands conflits des finances, notamment celui de 1989.

Jean-Christophe fut un fidèle militant du mouvement social, notamment du mouvement alter mondialiste. Il fut à l'origine, avec d'autres, de la création de l'association ATTAC et devint, dès sa création, son premier trésorier. ■







## ENSEMBLE, RENDONS « LA VIE PLUS SÛRE »

Les accidents ne sont pas une fatalité,  
un comportement préventif permet d'en éviter beaucoup.

Chaque année, **Macif Prévention** organise plus de 1 800 actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière, de la prévention du suicide, des accidents de la vie courante, des risques naturels majeurs et de la sécurité en mer. Locales ou nationales, ces actions de terrain sont dédiées à différentes populations : enfants, adolescents, adultes ou seniors.

Premier assureur de la famille en France, la Macif est activement impliquée dans le domaine de la prévention depuis plus de 20 ans et y consacre un budget annuel de plus de 4,3 millions d'euros.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Des informations pratiques et les « guides pour la vie »  
à télécharger sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr) rubrique prévention

Pour nous écrire : [lavieplussure@macif.fr](mailto:lavieplussure@macif.fr)

**PREVENTION**

